

223C1429  
FR0000121964-FS0691

14 septembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**KLEPIERRE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2023, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 14 341 210 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE sur le marché.

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 286 861 172 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.